



ILE DE SEIN.



Ce serait l'île *Séna* signalée par Pomponius Méla, qui écrivait vers l'an 43 de notre ère. Il la place en face du littoral Osismien. « Cette île, dit-il, est très renommée à cause de son oracle gaulois dont les prêtresses, sanctifiées par une virginité perpétuelle, sont au nombre de neuf. On les appelle Gallicènes, et on leur attribue le pouvoir extraordinaire de déchaîner par leurs chants les flots et les tempêtes, de se changer en animaux comme il leur plaît, de guérir les maladies incurables, de connaître et de prédire l'avenir ; mais elles usent de ces pouvoirs merveilleux en faveur seulement de ceux qui se sont mis en mer dans le but unique de les consulter. » (Trad. de M. de la Borderie.)

Cette opinion de M. de la Borderie identifiant l'île de Sein avec l'île *Séna* de Pomponius Méla n'est pas partagée par tous les savants. Quelques-uns, tels que MM. Le Men et Audran, pensent que ce devait être l'île de Ouessant. Nous nous en tiendrons à l'opinion de M. de la Borderie, qui est celle de M. Kerviler et de M. de la Monne-

raye, mais nous conviendrons que cette dénomination de Sein pour désigner cette île n'est guère antérieure au xvii^e siècle et qu'auparavant elle s'appelait l'île *Sizun* ou *Seidhun*. C'est sous ce dernier nom qu'elle est citée dans le Cartulaire de Landévennec, comme étant voisine du promontoire toujours connu sous le nom de Cap Sizun.

Saint Guénolé vint évangéliser l'île, et une petite chapelle conserve la mémoire de ce premier apôtre ; le cartulaire de Landévennec nous apprend que l'île de Seidhun lui fut donnée par le roi Gradlon ; ce fut un prieuré dépendant de l'abbaye de Landévennec, qui longtemps y entretenait un religieux ; mais dès avant l'arrivée de Michel Le Nobletz dans l'île, il n'y avait plus de religieux, et les Evêques de Quimper semblent avoir, à défaut du monastère, pris la charge d'y envoyer des prêtres. Du reste, les documents manquent sur l'histoire de cette île et de ses habitants, qui ne devient à être un peu connue que par le récit que nous a laissé le V. Père Maunoir de la mission qu'y donna le Père Michel Le Nobletz.

Le récit que nous empruntons à la *Vie manuscrite* de Michel Le Nobletz par le Père Maunoir nous donnera une idée des difficultés qu'offrait le ministère pastoral dans l'île à cette époque.

Vers l'an 1613, Michel Le Nobletz étant venu à Quimper « comme il travaillait aux paroisses voisines de la mer (Concarneau et Pont-l'Abbé), il apprit qu'il y avait une île au delà de la terre ferme de Cornouaille et que les habitants y vivaient comme des barbares. Ils allumaient des flambeaux au-dessus des rochers pour tromper les vaisseaux qui faisaient voile la nuit à l'entour de cette île, qui est le lieu le plus dangereux de Bretagne pour ne dire d'Europe.

« Pour y arriver il faut passer un péril de mer appelé le Raz de l'île de Sizun, plus dangereux que l'île de Cha-

rybde à cause du rencontre de plusieurs marées qui se choquent d'un tel effort, que si l'on ne prend la marée au temps qu'il faut, il n'y a vaisseau qui ne soit englouti, quelque beau temps qu'il fasse. Il n'y a aucun si hardi dans l'art de la navigation qui n'aie peur de ces dangers, ce qui donne entrée à ce proverbe breton :

« *Biscoaz ne dremenas den ar Raz*
N'em devije aon pe gloas, »

c'est-à-dire que personne ne passa jamais le Raz sans douleur ou sans peur.

« On tâcha donc de détourner le Père Michel de cette entreprise, on lui dit que sa vie était en danger parmi ces barbares et qu'il n'y avait pas longtemps qu'ils avaient menacé de tuer Charles du Liscoët, leur évêque, ainsi qu'en témoigna Madame de Kerazan, nièce du prélat. Elle racontait que Monseigneur, faisant sa visite en la paroisse de Cléden, fit venir le prêtre de l'île pour répondre aux plaintes qu'on avait faites contre lui. Mais ces insulaires ayant appris que leur curé était entre les mains de l'Evêque, vinrent en corps pour le ramener chez eux, menaçant l'Evêque en tirant de grands couteaux dont ils se servaient pour éventrer leurs poissons, et disant en leur langue : « *Ar mor glas r'am lonquo ma na boulzan ma* » c'est-à-dire : « Rendez-nous notre prêtre ! la mer verte me puisse engloutir, si je ne vous donne de mon couteau dans le ventre si vous ne nous le rendez ».

« On alléqua également à Dom Michel que plusieurs navires avoient péri en ce passage dangereux. Il répondit que ces dangers étoient remarquables, mais qu'il y avoit plus de danger à ne se fier en la bonté et providence de Dieu et laisser à l'abandon le salut des âmes rachetées du sang du Fils de Dieu.

« Il se hâta donc de passer ce danger de mer et arriva dans l'île, où il fut reçu comme un ange du ciel. Il les prêcha et catéchisa deux fois le jour, leur fit faire à tous des confessions générales qui furent suivies d'un changement de vie.

« Il y a une chose mémorable dans ce lieu, c'est qu'il n'y a ni crapauds, ni couleuvres, ni aucune bête venimeuse, aucune n'y peut vivre. Je ne sais pas comment cette terre a ce bonheur ; quelques-uns disent que saint Guénolé avait demeuré en cette île et que ce lieu a ce privilège, à cause de la sainteté de ce saint abbé.

« Il y a une chose plus admirable et plus authentique qui est, depuis que Michel Le Nobletz a honoré cette île de sa présence et de ses saintes instructions, jamais on a entendu qu'ils se soient fait tort les uns aux autres, ils ne savent ce que c'est que dispute ni proces pour les biens de la terre.

« Tous assistent à la sainte messe (1), excepté ceux qui vont à la pêche, la plupart se confessent tous les mois ; tous les jours, dès la pointe du jour, ils vont saluer le Saint-Sacrement, et le soir, un peu avant la nuit, ils rendent ce même honneur à Notre Seigneur. Il n'y a pas un seul qui n'assiste à vêpres, les fêtes et dimanches ; les matelots font deux chœurs à la messe avec une mélodie qui étonna messire René du Louet, évêque de Cornouaille, lorsqu'il alla les visiter.

« Depuis que le Père Michel mit le pied dans cette île ils n'ont enduré aucun péché scandaleux. Un de leurs prêtres y ayant fait scandale, ils le mirent dans un bateau et le portèrent en terre ferme, lui disant de ne plus remettre les pieds dans l'île ; de là, ils allèrent à Monsieur l'Evêque, et lui demandèrent un autre curé.

(1) Le Père Maunoir parle ici de ce qu'il constata près de trente ans plus tard.

« Devant que le Père Le Nobletz sortit de l'île, il instruisit particulièrement dans la piété le plus notable des îliens, qui s'appelait François Le Su ; il le porta à la lecture des livres spirituels comme des méditations du Père Dupont et d'autres livres de dévotion.

« Ce bon matelot était fort courageux et fut choisi pour être capitaine par la commune voix de ces bons insulaires. Dieu le destina à quelque chose de plus grand. Comme ces pêcheurs furent longtemps sans prêtre, car on ne pouvait trouver aucun qui voulût se confiner dans ce lieu qui n'avait guère plus d'agrément que les déserts d'Afrique, François Le Su menait ces insulaires tous les dimanches à l'église, faisait porter la bannière et la croix en procession, et chantait les litanies de la Vierge avec partie de ces poissonniers. Après la procession, il leur annonçait les fêtes et jours de jeûne et abstinence. Après dîner, il disait vêpres avec ses camarades, puis leur faisait quelque lecture spirituelle. Le Vendredi Saint il entra au cimetière accompagné de tous les habitants, pour y prêcher la Passion.

« L'année 1641, messire Guillaume Le Pretre, évêque de Cornouaille, étant décédé, deux Pères de la Compagnie de Jésus (1) du collège de Quimper furent envoyés en mission en ce lieu, où ils ne trouvèrent aucun prêtre ; il y avait longtemps qu'ils étaient privés du saint sacrifice de la messe et de l'usage des sacrements.

« Après cette mission, les Pères allèrent à Léon trouver messire René du Louet, qui venait d'être nommé évêque de Cornouaille et lui exposèrent que cette île était dépourvue de pasteurs et de pâture, de prêtres et de sacrements. Ce vigilant prélat pria les Pères de chercher un prêtre qui voulût demeurer deux ans dans cette solitude,

(1) Les Pères Maunoir et Bernard.

lui promettant un bénéfice à la fin de ce terme. Ils firent leur possible, mais ne purent en trouver aucun, quelque promesse qu'ils leur fissent de la part de Mgr de Cornouaille.

« Il faut dire que chacun appréhendait les difficultés qu'il faut subir en cet exil privé de toutes les douceurs de la vie humaine. Il n'y a mission de Canada ni des Indes qui ait des difficultés semblables à celles de ce lieu. Un homme d'église qui doit y passer toute sa vie ou même quelques années, a plusieurs difficultés à dévorer. En premier lieu, cette place est un égout où se sont rendues toutes les disgrâces de la nature. Il n'y a pas le moindre arbrisseau du monde; si on veut se chauffer, il faut chercher du goémon au rivage de la mer; la terre ne produit que de l'orge, qui ne dure que trois mois, le reste de l'année la plupart ne trouve que des panais au lieu de pain avec du poisson, sans beurre ni vinaigre. Qui va en ce lieu doit se résoudre à une vie plus que quadragésimale.

« Hommes et garçons sont nuit et jour à la pêche, au milieu des tempêtes, et parmi des rochers formant une ceinture de cinq lieues d'étendue. Là leur voile leur sert de couverture et ils n'ont pour nourriture que du pain et de l'eau.

« Ils ont un puits où coule l'eau de la mer, ce qui la rend demi salée; toutefois, ils n'en sont nullement incommodés; ils sont robustes et vivent plus longtemps que ceux de la terre ferme.

« Il n'y a aucun bœuf ni cheval pour labourer la terre.

« Les femmes et les filles font cet office pendant que les hommes sont à la pêche; il n'y a ni moulin ni four commun; chaque maison a son moulin, ressemblant à un moulin de moutarde que les femmes manœuvrent à force de bras; le pain qu'ils mangent se cuit sous la cendre de

goémon; ils ne boivent quelque fois du vin que lorsqu'il arrive quelque naufrage près de l'île.

« Quand un prêtre arrive dans ce lieu, on le conduit dans un presbytère qui ressemble plutôt à un sépulcre qu'à une maison. Sa dime est un poisson de chaque bateau au retour de la pêche et quelqu'argent de chaque maison; s'il aime la solitude, il est servi à souhait.

« Les tempêtes et les pluies sont si fréquentes que souvent il n'y a pas moyen de sortir de sa chambre ou de l'église. La terre ferme étant éloignée de trois lieues, et les dangers sont si grands sur le Raz, que les plus expérimentés et experts n'y peuvent souvent passer une fois en cinq mois, sans danger de leur vie. C'est le paradis de ceux qui aiment le silence, la lecture et l'oraison, ils ne sont pas divertis par les compagnies.

« Il y a environ 60 ans (1) qu'un saint ecclésiastique se retira dans cette solitude pour s'éloigner du monde, vaquant à l'oraison et assistant ces pauvres poissonniers. Il y vécut et mourut comme un saint. Mais fort peu d'ecclésiastiques voudraient imiter son exemple et se confiner dans un lieu si dépourvu de toutes les commodités de la vie, d'autant plus que quiconque veut demeurer dans cette île, doit se déterminer à hasarder sa vie, car la terre est à fleur d'eau et rien ne peut la garantir d'être abîmée dans la mer. Il y a douze ans, les habitants de ce lieu ont été à la veille d'être submergés, une partie des maisons furent renversées par la mer et remplies d'eau.

« Cette demeure étant si hasardeuse, il ne faut pas s'étonner si les Pères furent dans l'impuissance de trouver aucun prêtre qui voulût y résider. Alors ils jetèrent les yeux sur François Le Su, l'ancien disciple du Père Michel. Ils lui demandèrent s'il n'eut pas été content d'être

(1) Le Père Maunoir écrivait vers 1655.

prêtre pour assister ses compatriotes abandonnés de toute assistance chrétienne. Ils furent poussés à lui faire cette proposition, parce qu'ils le voyaient doué d'un grand jugement, irréprochable en sa vie, zélé de l'honneur de Dieu et instruisant ces insulaires en la connaissance et crainte de Dieu. Il leur fit réponse que depuis qu'il était veuf il s'était senti inspiré et porté à cette vocation, mais qu'il n'avait osé découvrir son dessein à personne, parce qu'il n'avait jamais étudié à la langue latine.

« Les Pères lui conseillèrent d'aller à l'abbaye de Landévennec et prier les religieux de lui apprendre la façon d'administrer les sacrements, les cas de conscience les plus nécessaires et les rubriques de la messe et du bréviaire. »

De retour au collège de Quimper, après leur mission de l'île de Sein, les Pères y trouvèrent « leur pêcheur avec un bonnet bleu, une casaque et un sac de toile au poignet, en train d'aller demander au grand vicaire un démissoire pour prendre les ordres. Pour qu'il pût se présenter plus décemment, on lui bailla un chapeau et un manteau qui dissimulait ses habits de pêcheur.

« Il se présenta au Chapitre, où messires les chanoines étaient assemblés. Ils lui demandèrent ce qui l'amenait. Il leur dit qu'il était de l'île de Sizun, où il n'y avait ni messe, ni prêtre, ni sacrement, et qu'il se sentait inspirer d'être prêtre pour assister ses compatriotes. Ces messieurs furent bien étonnés de voir un vieillard presque sexagénaire, blanc comme un cygne, demander un démissoire.

« Ils lui demandèrent de quoi il s'était mêlé durant sa vie. Il répondit qu'il y avait 45 ans qu'il était pêcheur dans l'île susdite ; ils s'informèrent s'il avait étudié le latin et dans quelle classe. Il leur avoua qu'il y avait 45 ans qu'il avait lu dans un livre qu'on appelait *Rudimentum* et dans un autre nommé *Caton* et qu'après on

l'avait mis sur mer avec des rets, pour suivre le métier de son père.

« Ces messieurs n'ayant pas pu se tenir de rire de la simplicité du pauvre pêcheur, le congédièrent et lui dirent qu'il ne pouvait avoir les ordres, n'ayant ni composé, ni étudié davantage dans la langue latine.

« Comme il sortait du Chapitre, il rencontra le Père Pinsart, de l'ordre de Saint-Dominique, théologal de l'église cathédrale de Quimper, qui lui demanda d'où il venait. Il répondit qu'il était de l'île de Sizun, où il n'y avait ni prêtre, ni sacrement ; qu'ayant été inspiré de Dieu de prendre l'ordre de la prêtrise pour assister les siens, il était venu demander un démissoire (1) qu'on lui avait refusé.

« Le Père s'enquit de ce bon homme s'il avait été interrogé. Il répondit que non. Alors il le fit rentrer au Chapitre et le présenta aux susdits messieurs, leur disant qu'ils étaient obligés de mettre un prêtre dans l'île où était ce pauvre homme, et puisqu'on n'en pouvait trouver aucun, il fallait voir si on ne pourrait trouver en ce vieillard quelque capacité passable pour la prêtrise et que dans la grande nécessité l'Eglise peut relâcher quelque peu de la rigueur de ses lois. Lors ils lui présentèrent un missel. A l'ouverture du livre il lui échet l'évangile du présent que Notre Seigneur fit à saint Pierre des clefs du Paradis pour avoir reconnu et confessé qu'il était vrai fils de Dieu. Il lut le tout en observant les points et les virgules. Un de ces messieurs lui fit la demande de l'apôtre Philippe à l'agent de la reine d'Ethiopie : « *Putas ne intelligis quæ legis ?* Entendez-vous bien ce que vous lisez ? » Il répondit autrement que ne fit ce disciple de saint Philippe ; il

(1) Le siège épiscopal était lors vacant par la mort de Mgr Guillaume Le Prestre.

répartit qu'il entendait tout ce qu'il avait lu et expliqua en sa langue vulgaire tout l'évangile. Ce qui fit que ces messieurs se regardaient l'un l'autre et disaient : « Quel pêcheur ! Nous avons beaucoup de prêtres dans l'Evêché « qui n'en sauraient dire autant. »

« Ils l'interrogèrent des cas de conscience. Il leur répondit sur tous les articles, comme s'il avait étudié plusieurs années dans la théologie morale. Ils lui expédièrent donc ses démissoires et il reçut tous les ordres à Saint-Pol de Léon, dit sa première messe dans l'île et y vécut sept ans.

« Mgr de Cornouaille (du Louet), qui a visité plusieurs fois cette île où on n'avait vu aucun évêque de mémoire d'homme, a donné témoignage que dans toute sa visite il n'avait vu aucun recteur qui s'acquittât mieux de sa charge que ce bon prêtre.

« Il introduisit le chant des cantiques spirituels sur mer, qui était une image des joies du paradis. Depuis, on a remarqué qu'aucun bateau de l'île ni personne n'a été submergé quoique le lieu qu'ils passent soit le plus hasardeux de tout l'océan.

« Prévoyant que dans quelque temps cette île devait être en danger d'être privée d'ecclésiastique, il envoya un de ses neveux à Quimper pour étudier et lui succéder. Enfin, ayant gouverné l'île l'espace de sept ans, avec un soin extrême, il décéda. Tous ceux de l'île le pleurèrent comme leur père. Son neveu lui a succédé et il y a bonne espérance qu'il imitera les exemples de son oncle. »

Ce récit du V. P. Maunoir est tout ce que l'histoire religieuse de l'île nous a conservé de plus remarquable et de plus touchant. Depuis cette époque, on a trouvé, non sans difficulté et avec de fréquentes intermittences, des pasteurs pour l'île, jusqu'au temps où le danger des commu-

nications et la pénurie des approvisionnements ont été notablement atténués.

Il nous reste à parler de ce qui, de tout temps, avec la pêche, a été la grande occupation de ce petit peuple : la lutte pour le sauvetage des navires naufragés, lutte périlleuse, toute de dévouement souvent, mais parfois aussi lutte trop intéressée.

M. de la Rogerie, dans l'inventaire qu'il a dressé du fonds de l'Amirauté de Quimper et de Morlaix, nous a laissé un tableau saisissant de cette alternative de pitié et d'avidité des îliens à l'occasion des épaves. Nous allons en donner plusieurs extraits.

La *Sarah*, de Bantry (1), 30 tonneaux, se brisa sur l'île le 18 Janvier 1724 ; le capitaine Galloy fut noyé ainsi que François Morphy, prêtre catholique de l'Evêché de Cork, passager à bord.

Pierre de l'Abbaye, Sr de Kerhuel, commis par l'amiral pour veiller aux épaves des naufrages à l'île, rapporte :

« Le 18 Janvier, sur l'avis du naufrage, connaissant le caractère mutin et brutal des habitants, voulant trouver quelque sûreté, nous nous sommes rendu chez le Sr Gallo, curé de cette île, lequel nous avons prié, ainsi que les Srs Kersalaun, Kermenguy-Nurat et Doury, de se rendre au lieu du naufrage où étant, aurions trouvé trois personnes sauvées de l'équipage, lesquels nous ont requis secours, ce que nous leur avons promis autant qu'il sera en notre pouvoir et d'autant que presque tous les habitants, au nombre d'environ 350, tant hommes que femmes et enfants, sont à la côte et que les uns emportent d'un côté et les autres d'un autre des laines et bœuvres que les flots jettent à la côte, le bâtiment est entièrement brisé, rompant

(1) Port d'Irlande.

et déchirant à cet effet les balles de laine ; sur quoi voulant empêcher un pareil pillage, la nommée Marie Milliner, femme de Pierre Porsmoguer, secondée de ses deux grandes filles, qui sont des personnes de force et violentes, qui avaient transporté dans un champ quantité de bœuvres et laines lesquels nous voulumes mettre en sûreté, ayant envoyé le S^r Kersalaun pour les garder, nous dirent de les y laisser, autrement qu'elles nous massacraient à coups de caillous ; sur quoi voyant ces menaces, nous sommes retiré, protestant cependant d'en donner avis à la justice, et nous nous sommes rendu auprès de la coque du dit bâtiment où nous avons trouvé plusieurs des dits habitants et notamment Paul Monnier auquel, comme étant le plus considérable et le plus respecté parmi eux, auquel nous aurions dit qu'il devait nous tenir main forte puisqu'il s'est toujours dit capitaine de l'île ; à quoi le dit Monnier et les autres de sa compagnie ne jugèrent point à propos de répondre, mais ont continué à hacher la coque et les cordages... Cependant, à l'aide des S^{rs} Kersalaun, Kermenguy-Doury et du S^r Gallo, prêtre, dans lequel les îliens paraissent avoir toute confiance, et des autres personnes dénommées en notre rôle séparé, nous avons travaillé autant que nous nous sommes pu faire obéir, à ramasser parmi les roches, les laines et bœuvres ; et pendant ce temps, le dit Gallo, prêtre, s'est rendu sur le chemin conduisant à l'habitation de la dite île pour tâcher d'empêcher le divertissement des dits effets, et nous a dit y être demeuré environ une demie heure, après lequel temps il s'est vu obligé de se retirer par les sottises, invectives et menaces que lui disaient et faisaient les dits habitants qui se disaient : « Prenez garde de passer « par un tel endroit, parce que le bonnet rouge y est ; » et ce d'autant que le S^r Gallo porte ordinairement un bonnet rouge. Après quoi s'étant retiré et voyant que par ce

moyen le passage leur était libre, ils se sont jetés sur les dites marchandises, même sur celles que nous avons fait mettre sur la falaise, dont ils ont emporté une grande partie chez eux, les gardiens que nous avons établis les favorisant. »

Le lendemain, 19 Septembre, les gardiens déclarent que, pendant la nuit, on leur a pris de force une partie des marchandises, mais ne peuvent dire le nom des voleurs.

Les 22 et 23, P. de l'Abbaye réclame à Pierre Porsmoguer et à son fils David diverses marchandises enlevées par eux ou par leur famille, à quoi David répond « d'un air de dédain et de menaces avec gesticulations de tête, qu'il se f... de nous et de nos ordres ».

Le 24, ayant fait même réclamation à divers habitants, leur disant : « Ne savez-vous pas que nous représentons « en cette île Mgr l'amiral ? » A quoi ils n'ont donné pour réponse qu'un grand éclat de risée. »

Etant allé sur le continent, le S^r de l'Abbaye revint à l'île avec le greffier Signer, le 27 Février, pour obtenir quelques restitutions. Mais le S^r Gallo leur refusa son concours à cet effet et s'associa à la résistance des îliens aux recherches des commis.

Le 9 Mars, la femme de M. de l'Abbaye étant prête d'accoucher et déclarant vouloir passer morte ou vive à terre, n'y ayant ni chirurgien ni matrone dans cette île, M. Le Gallo fut prié de s'interposer pour décider un marin à faire ce voyage.

Le S^r Le Gallo promet d'y décider Paul Monier, maître de chaloupe ; mais lorsque le notaire et le commis arrivent au port, les marins de l'équipage fuient et se cachent, et madame de l'Abbaye dut accoucher à l'île. Le 30 Mars 1724, René Le Gallo baptisa « Jeanne, née le 27 du même mois, fille de Pierre Labbaye, S^r de Kerhuel, et de Marie-Anne Bolloré, son épouse ». (Registre.)

Trois ans plus tard, on demanda l'exhumation du prêtre mentionné plus haut pour voir si, comme on le disait, il n'avait pas été inhumé avec l'argent qu'il devait porter sur lui, preuve du moins que les îliens n'avaient pas dépouillé les cadavres. Voici l'extrait des registres paroissiaux à ce sujet :

12 Novembre 1727. — « Sur l'avis à nous donné que défunt François Morphy, prêtre irlandais enterré dans notre église, auprès du balustre du côté de l'Évangile, le 18 Janvier 1724, avait sur lui des espèces, nous avons fait faire ouverture de son tombeau publiquement en notre présence, celle du R. P. Bernardin, de Pont-Croix, vicaire d'Audierne, de présent à l'île, y donnant la mission ; celle de Noël Guilcher, dit Téro ; d'Yves Couillandre le jeune ; de Noël Couillandre et Hervé Guilcher et autres, où on a trouvé cinq pièces d'or parmi les ossements, savoir : deux monnaies d'or du Portugal de 4.000 reis, une pièce anglaise de l'année 1716, une pièce d'or de France de 1644 et une autre pièce de France au sceptre royal et à la main de justice en croix, que nous retenons par devers nous jusqu'à pouvoir consulter l'Ordinaire, et que nous représenterons où il nous sera ordonné. Joachim-René Le Gallo, prêtre, le dit jour ayant fait enlever la terre de la sépulture du dit prêtre, on a trouvé une pièce d'or de France à quatre L. en croix. »

30 Janvier 1726. — Le *Parker*, de Londres, 120 tonneaux, chargé de 1.000 sacs de blé et de 100 barils de farine, se brisa près de l'île. Le capitaine et propriétaire, Martin Salter, déclare que son navire s'étant échoué sur une roche, Joseph Cariou vint à son bord et réussit à le faire entrer dans le port et s'offrit à lui servir de pilote, mais peu après une seconde chaloupe débarqua sur le

navire, malgré les résistances de l'équipage ; c'étaient plusieurs habitants de l'île qui appelèrent à grand cris les autres îliens et emmenèrent J. Cariou après l'avoir maltraité. Le capitaine, privé de pilote, mit son navire au large. Le 31, quantité de personnes de l'île vinrent à bord. « S'étant mis en devoir de lever son ancre, les îliens lui arrachèrent et à son équipage les barres d'aspect des mains pour l'empêcher de virer, et se mirent à filer du câble pour le faire dériver sur la roche où il avait touché à l'entrée. Et voulant hisser sa grande vergue et la vergue de misène, les îliens se mirent à califourchon sur les dites vergues, menaçant de couper les drisses, malgré les observations de P. de l'Abbaye, Sr de Kerhuel. Ils emportèrent plusieurs sacs de farine et ne se retirèrent que lorsque le capitaine leur eut signé un billet de 100 écus. Deux heures après, le bâtiment échoua et creva sur la roche. »

30 Novembre 1730. — Les *Sept-Etoiles*, de Dantzig, 360 tonneaux, brise sur l'île. Le pilote Barveet dépose que le capitaine S. Vinckel seul est noyé, parce qu'il avait refusé de quitter le bord, disant qu'il « n'avait pas le cœur de quitter son bâtiment qu'il ne l'eût vu tout brisé » ; déclare n'avoir reçu aucun mauvais traitement des îliens. P. de l'Abbaye rapporte que les habitants ont, « par leurs grandes peines et froidures, sauvé divers agrées et débris dont il leur a délivré le tiers en espèces comme ayant été retirés du fond de la mer et au péril de la vie ».

3 Décembre 1739. — L'*Ange-Raphaël*, 300 tonneaux, de Bordeaux, venant de Saint-Domingue, échoue sur l'île.

P. de l'Abbaye se rendit du 3 au 23 au lieu du naufrage, en compagnie de André Le Normand, curé de l'île, et de V. de Leissègues de Trevascoet, pour faire travailler au sauvetage, et constata tous les jours que les îliens pil-

laient tout ce qui venait à la côte, éventrant même les balles de coton et les barils d'indigo.

Le capitaine Daniel Suire, dont le bâtiment appartenait au juif Benjamin Gradis, négociant à Bordeaux, dit qu'il avait sur le navire, pour son compte personnel, 5.500 livres en or, argent, bijoux, dont il ne lui est revenu que 420 livres qui lui ont été remises par le Curé de l'île, « qui lui a rendu dans cette occasion tous les secours et les services qui ont dépendu de lui, ainsi qu'à tous les autres de l'équipage, ayant fait restituer par les insulaires les po-chons qui sont aux mains du S^r Kerhuel de l'Abbaye ».

Le Normant, curé, déclare qu'il lui a été remis par Guérolé Tymeur, Maurice Le Guilcher dit Bihanic, un sac renfermant de la poudre d'or et des espèces, et par d'autres îliens, 400 livres.

Il s'est noyé 21 personnes, dont trois passagers : Guibal, religieux de Bayonne ; le P. Sébastien, religieux augustin espagnol, et son domestique Nicolas, indien.

Don Diego Fermain de Begarres, évêque de Popoyan (Colombie), réclame l'or qu'avait le P. S. Sébastien, comme le lui ayant confié.

Le plus souvent, ce que recherchaient surtout les îliens dans les naufrages, c'était de satisfaire leur penchant à boire.

Le 15 Décembre 1740, le capitaine Jean Guindet, du navire *l'Aimable-Famille*, échoué sur le *Rohic*, disait : « Les insulaires nous ont sauvé la vie ; ils ne nous ont rien volé, mais il est à ma connaissance qu'ils ont bu du vin à se saouler ».

C'est cette malheureuse passion qui, souvent, paralysait leurs bras au moment où on en aurait eu le plus besoin pour le sauvetage. Le 17 Février 1747, le *Laboureur*, navire hollandais de Gorcun, échoue sur l'île. M. de l'Abbaye convie les insulaires à sauver les marchandises ; ils arri-

vent ; mais comme « ils travaillaient surtout à soulager leur estomac, je n'ai pu, dit-il, les utiliser que lorsqu'ils ont voulu ; ils étaient saouls comme des misérables ».

Peut-être aurait-on pu parer à cet inconvénient en leur permettant d'emporter chez eux quelques barils de vin, pour faire la *part du feu*, et aussi les récompenser de leur peine.

En 1762, la coïncidence d'une grande marée avec une tempête dut mettre sérieusement l'île en danger d'un envahissement de la mer ; toujours est-il que M. le comte de La Noue, par ordre de Mgr le duc d'Aiguillon, voulut faire aux insulaires quitter leur île ; mais ceux-ci refusèrent, disant qu'il était nécessaire, pour les Français comme pour les étrangers, que leur île demeure habitée. On admit leurs raisons ; « mais pour les mettre à couvert des inondations, il fut ordonné qu'ils feraient un quai au côté Sud de l'île, et pour récompense de leur peine il leur fut promis 200 quintaux de biscuit par an, jusqu'à la fin du travail ».

En 1765, le *Prince-Guillaume*, de Saardam, 220 tonneaux, venant d'Amérique, fut abandonné dans le Raz, et remorqué à Douarnenez par les îliens le 22 Octobre. Y. et F. Le Tymeur demandent 30.000 livres pour eux et les autres sauveteurs. Dans une ordonnance qui leur allouait 720 livres, il est dit : « Les gens qui habitent les bords de la mer sont pour la plupart des rustiques et des barbares qui ne sont jamais plus contents que quand ils voient le gros temps et la tempête ; ils espèrent que quelque bâtiment richement chargé viendra porter sur leurs côtes un bien qui ne leur appartient pas, mais qu'ils ont soin de partager entre eux si on ne s'y oppose à force ouverte. Ils ont même quelquefois la cruauté d'attenter à la vie des matelots qui se sauvent à la nage. Qu'ils sont différents les insulaires, de ces gens dont on vient de parler ! Loin d'attenter à la vie des mariniers qu'ils voyaient en

péril évident, ils se sont exposés eux et leurs bateaux pour leur porter un prompt secours. Ainsy comme les premiers sont sévèrement punis, ceux-ci doivent être libéralement récompensés. »

Dans le naufrage suivant, nous avons un spécimen de la variété des épaves abordant à la côte.

1^{er} Mars 1778. — Le *Duc-de-Choiseul*, de Dunkerque, 200 tonneaux, brisé près de l'île. Gaspard Morel, officier de marine, demande mainlevée : 1^o de deux négrillons âgés de 12 ans, traités par lui en Guinée pour être offerts au duc de Choiseul, et au S^r Blouin, chef des bureaux de la Marine, à Paris ; 2^o cinq peaux de tigres pour le duc de Choiseul, des peaux de biches, des dents de vaches marines et d'éléphants, etc.

Requête du comte des Deux-Ponts, représenté par son beau-frère, le chevalier de Lansalut, demandant mainlevée de deux quarteaux de vins de Madère et Malvoisie chargés pour lui sur le navire. Les connaissements ont pu lui donner par erreur le titre de prince de Deux-Ponts. « Quoique fils légitime de feu prince de Deux-Ponts, Christian IV le suppliant ne prend pas encore la qualité de prince qu'on lui donne cependant assez ordinairement. »

En 1777, M. Goardon, recteur, à l'occasion d'un navire américain abandonné, dit : « C'est l'usage que les îliens aient pour sauvetage le tiers de la cargaison, à condition de conduire les deux autres tiers sur le continent ».

Comme nous l'avons rapporté en parlant du prieuré de l'île Tristan (voir notice sur Douarnenez), en 1747, Mgr de Mirepoix, chargé de la feuille des bénéfices, proposa à Mgr de Cuillé de nommer dorénavant prieurs de l'île Tristan les Évêques de Quimper, afin qu'ils puissent faire l'abandon de ce bénéfice valant 600 livres, au profit du prêtre qui voudrait bien accepter la cure de l'île de Sein.

CURÉS ET RECTEURS DE L'ÎLE AVANT LE CONCORDAT

1717. Le Gonidec.
 1722. Michel Le Gall, curé.
 1722-1741. Joachim-René Le Gallo, recteur.
 1733. Vincent Le Gall, prêtre.
 1734-1737. F. Le Normant, prêtre.
 1737-1740. Jean Perherin, curé.
 1741. Pierre Keraudy.
 1744. Pierre Kerogel.
 1769-1771. Chonard, Poslodec, prêtres.
 1777. Goardon, recteur.
 1780-1784. Salaun ; devient vicaire à Briec.
 1786. Guillaume Guellec, vicaire.
 1790. Le Guellec.

Au moment de la Révolution, M. Le Guellec prêta serment, et le 27 Juin 1791, le district de Pont-Croix accueillait la dénonciation suivante de M. Jean Hervin, maire de l'île des Saints, « qui a déclaré que le S^r Le Brusq, desservant de la chapelle de Saint-Jean Tréboul, arrivé à l'île depuis 15 jours, y tint des discours contraires au bien de la religion et du bon ordre et que dans un entretien qui donna lieu à un marin de parler d'absolution, le S^r Brusq lui demanda de qui il pouvait la recevoir. Le marin lui répondit que ce serait sans doute soit du S^r Le Guellec, leur vicaire, soit de lui-même s'il était présent, à quoi il répondit qu'ils étaient deux prêtres, mais qu'il était lui dans l'Eglise et le S^r Le Guellec hors de l'Eglise. »

PRÊTRES DEPUIS LE CONCORDAT

En 1804, l'Evêché s'occupait d'envoyer un prêtre dans l'île ; mais la place n'était pas brillante. M. Guesengar,

recteur d'Audierne, écrivait le 7 Mars 1804 : « Je ne puis vous désigner personne pour l'île des Seins. Aux désagréments que cet endroit offre toujours, se joint à présent celui d'être à la discrétion des Anglais ; ils y sont descendus trois ou quatre fois dans le courant de Février, jusqu'ici ils n'ont pas fait grand mal, mais est-il sûr qu'ils n'en feront pas dans la suite ! et n'est-ce pas exposer un prêtre que de l'envoyer en cet endroit exposé aux incursions d'une nation ennemie. Le bruit court ici qu'on va y envoyer 4 ou 600 hommes de troupe ; c'est le double de la population ; comment les y logera-t-on, comment un prêtre sera-t-il parmi eux là où il n'y a aucune autorité pour arrêter la licence ? »

Enfin, en Mai 1804, M^e Henri Mével fut nommé recteur de l'île. Né à Plogoff, le 5 Décembre 1757, ordonné prêtre en 1782 ; vicaire à Plonéour-Lanvern, il refusa le serment ; interné à l'île d'Aix, en 1793, libéré en 1795. Il arriva à l'île en 1804, mais n'y trouva pas de logement. Le 12 Juillet, il demande à l'Evêché de manger chez M. Thimeur, maire de l'île et aubergiste. A la suite de cette demande d'autorisation, qui lui fut accordée, M. Mével ajoute : « Les Anglais ont été deux fois auprès de cette île depuis que j'y suis, mais ils n'y sont pas encore descendus ».

M. Mével fut nommé recteur de Pleuven dans le courant de l'année 1806, et, dès lors, jusqu'en 1820, l'île fut privée de pasteur, car M. Trévidic, qui remplaça M. Mével, n'y resta que fort peu de temps. Aussi, durant ce temps, c'est une suite de pétitions, souvent touchantes, de la part des îliens, pour avoir un prêtre, et des réponses décourageantes de la part de l'Evêque, qui ne peut les satisfaire.

Le 18 Juin 1807, M. Dehardivilliers, commandant d'armes de l'île, demande à Monseigneur comme recteur, M. Caro, ancien prêtre de l'île d'Ouessant, « les habitants

ne pouvant plus rester privés plus longtemps des secours et des consolations de la religion ».

Le 4 Janvier 1808, nouvelle supplique des habitants :

« Quoique séparés du continent nous ne sommes pas moins vos ouailles, vous n'ignorez pas que nous n'avons pas de prêtre depuis que vous avez transplanté M. Trévidic à Cléden. Les MM. Guezengar et Mével, qui nous ont honorés ici de leurs instructions, vous diront que nous n'avons rien tant à cœur que d'avoir un pasteur qui nous fasse continuer à vivre dans la voie du salut... »

Le 11 Janvier, Monseigneur répondait à cette lettre :

« Monsieur le Maire (Thimeur),... plus vous êtes éloignés de tout secours spirituel et plus vous êtes l'objet de ma sollicitude. Ce n'est pas moi qui vous ai ôté M. Trévidic, mais c'est lui-même qui m'a exposé que sa santé ne lui permettait plus de rester au milieu de vous. J'ai proposé depuis à d'autres prêtres, qui m'ont exposé les uns la difficulté de vivre dans votre île, les autres des raisons de santé, la pénurie où je me trouve pour avoir des prêtres pour les paroisses.

« Je prendrai cependant des mesures pour tâcher d'envoyer, du moins de temps en temps, un prêtre dans votre île.

« Elle fut autrefois la consolation de mes prédécesseurs, par la piété et la bonne conduite des habitants. Je ne négligerai rien pour qu'elle me donne les mêmes consolations. »

Le 11 Mai 1811, F. Thimeur, maire, renouvelait ses instances :

« Vos lettres du 11 Janvier 1808 et 21 Décembre 1809 nous étoient consolantes ; nous voyons avec douleur que vous ne pouvez subvenir à notre besoin spirituel. Le gouvernement continue à nous accorder des subsistances,

mais encore il faut quelque chose de nécessaire. *Salva nos, Domine, periclitamur.*

« Il y a sur l'île 20 enfants qui n'ont pas reçu le baptême ; je vous supplie, au nom de notre Sauveur, de permettre à M. Mével, recteur de Plozévet, de venir passer quelques jours sur notre île, remplir une fonction qui nous est si nécessaire... »

Le 25 Mars 1812, M. Thymeur, maire, écrit à Monseigneur :

« Il n'y a pas d'humain plus malheureux que l'habitant de cette île. Je cours dans ma 60^e année et je vois avec douleur que la religion est sur le déclin de ses jours ; depuis plusieurs années nous n'avons pas de prêtre, le spirituel et le temporel nous manquent.

« Depuis 53 ans, le gouvernement avait la charité de nous accorder des subsistances de Brest tous les trimestres ; maintenant, nos plaintes larmoyantes ne sont plus écoutées, la majeure partie des habitants manquent de pain en ce moment. J'ai donné connaissance à M. le Préfet de notre malheureuse situation. Je vous supplie de vouloir bien nous protéger auprès de lui. »

Le 22 Juin 1814, M. Goardon, maire, intervient à son tour :

« J'ai l'honneur de vous supplier d'avoir la bonté de nous envoyer un pasteur le plus tôt possible... J'espère, Monseigneur, que vous aurez la bonté de jeter un regard de compassion sur nos pauvres âmes. »

Le 24 Juin 1815, le Maire envoie deux hommes de l'île, Jean-Pierre Guilcher et Guénolé Miliner, pour demander un prêtre à Monseigneur :

« Nous sommes contents de lui payer la dîme de sur notre pêche et autres usages qu'on payait anciennement aux prêtres. Le presbytère et l'église sont en état. »

Le 24 Mars 1816, M. Goardon, maire, insiste de nouveau pour avoir un prêtre :

« Voilà les saints jours de Pâque bientôt, où tous les chrétiens s'approchent pour faire leurs Pâques, ormis nous, qui sommes privés de ce bonheur... »

Ce ne fut qu'en 1820, que Monseigneur put leur envoyer M. Alain Lunven, prêtre originaire de Quimper, qui fut remplacé en 1826 par M. Vinoc Le Gouil, de Plouhinec. Il eut des difficultés avec ses paroissiens, où il pouvait avoir des torts, mais aussi constatait-il une ignorance profonde et une indifférence bien grande pour tout ce qui concernait la religion. « Il y a ici plusieurs hommes mariés, écrivait-il le 9 Mai 1831, qui n'ont jamais fait de communion. Il y a des jeunes gens de 30 ans passés qui ne savent aucun mot de catéchisme, qui même ne veulent pas en apprendre. De tous les garçons que j'ai fait communier trois années avec les enfants, aucun depuis ne s'est approché des sacrements. »

1834-1841. M. Alain Charlès, de Plogoff. L'année qui suivit son entrée dans l'île, eut lieu le naufrage du brick anglais *Bellissima*. Ce fut une bonne occasion pour les îliens de montrer qu'ils n'avaient plus rien des mœurs des anciens naufrageurs.

Voici la traduction de la lettre des naufragés du brick *Bellissima* au consul anglais à Brest :

« Brest, le 28 Septembre 1835.

« Nous, capitaine, second, matelots et passagers du brick *Bellissima*, perdu sur l'île de Seins le 18 de ce mois, avons l'honneur de vous prier d'être notre interprète auprès du recteur, M. Charlès, de la dite île, et des trois habitants : Jacques Milliner, Noël Miliner et Pierre-Michel

Guilcher, et de leur exprimer toute notre reconnaissance pour le courage et l'humanité qu'ils ont déployés.

« A 7 heures du soir, le brick toucha sur un rocher, et presque instantanément tout l'avant du navire fut mis en morceaux. Nous nous réfugiâmes dans le grément de l'arrière ; mais le mât venant à tomber, nous gagnâmes la poupe qui, bientôt, se sépara du navire et fut chassée plus près de terre au milieu des rochers. Amarrés sur ce débris, la mer déferlant continuellement au-dessus de nous, nous désespérions de nous sauver.

« Vers 9 heures, nous vîmes sur la côte des lumières portées par les quatre personnes sus dites qui, ayant entendu nos cris, accouraient à notre secours.

« Ces braves, le Recteur en tête, formèrent la chaîne en s'attachant les uns aux autres, et essayèrent de s'approcher de nous. Dans l'eau jusqu'au cou, souvent repoussés par les lames qui les jetaient sur les rochers, ils ne cessèrent leurs efforts, mais ne purent réussir qu'à environ minuit et demi. Alors, presque épuisés par le froid et la fatigue, nous nous laissâmes couler un à un entre leurs bras, et ils nous traînèrent par-dessus les rochers, que peu de nous auraient pu gagner sans leur secours. Il faut aussi rendre justice aux autres habitants de l'île... qui, malgré leur extrême pauvreté, partagèrent leurs lits et leurs misérables provisions...

« William REID, capitaine ; J. D. BERRIL, passager ; un second et cinq matelots. »

Le Recteur reçut de S. M. Britannique, une médaille d'or par l'entremise de Lord Palmeston. L'amiral Duperré, ministre de la Marine, lui en adressa une en or également, et des médailles d'argent aux trois autres sauveteurs. Dans sa lettre du 16 Décembre 1835, le Ministre de la Marine, après avoir félicité la belle conduite de M. Charles, ajoutait :

« Une modestie qui ne peut étonner de votre part, mais qui rehausse encore le mérite de votre belle conduite, vous avait porté à réclamer le silence sur votre coopération à un sauvetage que vous avez dignement couronné en prodiguant aux naufragés tous les soins, tous les soulagements qui dépendaient de vous ; leur reconnaissance n'a pas permis qu'il en fût ainsi... »

Les originaux de ces pièces que nous venons de citer se trouvent aux archives de l'Evêché.

1841-1845. Jean Normant, de Cléden-Cap-Sizun ; en 1845, il donne à Monseigneur une liste de 200 insulaires faisant partie de la confrérie du Saint Cœur de Marie.

1845-1849. Jean-François Le Breton, de Saint-Thégonnec.

1849-1853. Luc Martin, de Trégunc, qui arriva dans l'île pour aider les habitants à conjurer le choléra qui sévissait, et dont il nous donne le triste tableau dans sa lettre du 10 Décembre 1849 à Monseigneur :

« Le fléau qui, depuis quelques mois, exerce ses ravages sur différents points du diocèse, vient de se déclarer d'une manière bien désolante dans notre pauvre île. En treize jours, nous avons perdu 12 personnes ; nous avons eu à la fois 25 à 30 malades ; notre position était d'autant plus déplorable, que jusqu'à ce jour nous n'avons pu recevoir aucun secours de l'art. L'unique consolation de ces bonnes gens dans leur affliction, je dirai dans leur désespoir, jour et nuit, était la présence de leur pasteur qui, après avoir tout épuisé, ne pouvait plus leur donner que des avis.

« On me demande à grands cris des prières publiques, des processions.

« Il nous est arrivé aujourd'hui un jeune médecin, mais nous manquons de bien des choses... »

De son côté, le maire, M. Salaun, écrivit à l'Evêque en Janvier 1850 :

« Permettez-nous de vous faire connaître la conduite si digne d'éloge de notre vénérable recteur, M. Martin, surtout pendant le choléra qui vient de sévir avec la plus grande violence dans notre malheureuse île. Seul au milieu de nous jusqu'au 10 Décembre, sans ressources lui-même, il a cependant su, par sa charité, son courage et son zèle, secourir non seulement les malades, mais ceux que la consternation et l'épouvante allaient faire tomber dans le plus grand désespoir.

« Nous l'avons vu jours et nuits au chevet des cholériques, leur fournir toutes sortes de secours, les couvrant, les chauffant ; souvent, nous l'avons vu sortant du lit après y être à peine entré, à l'eau jusqu'à mi-jambes, car le temps était affreux à cette époque, aller d'un malade à l'autre ; nous l'avons vu tomber en faiblesse auprès des cholériques, et alors notre affliction était encore plus grande, car il était notre unique soutien, notre unique consolateur. Mais pour nous rassurer, il nous disait avec sa bonté naturelle : « Ceci n'est rien, je suis sortant du lit. » ... Jamais personne, dans aucune circonstance, n'a pu montrer plus de zèle et de courage... Même ceux qui se portaient bien, effrayés par la maladie, ne lui donnaient pas un moment de repos, et quoique fortement épuisé, il a pu suffire à tout. »

M. Martin montra encore tout son dévouement en se faisant instituteur à défaut des Frères que M. de Lamennais se trouvait dans l'impossibilité d'envoyer dans l'île. Il disait à Monseigneur dans sa lettre du 13 Décembre 1850, en lui faisant part de sa déconvenue :

« A cette nouvelle, M. le Maire et l'Adjoint sont venus me faire part de leur embarras à accepter un

instituteur laïc, vu les grands inconvénients qu'ils ont déjà eus de la part de ceux qui ont résidé à l'île ; ils ont témoigné le désir que je me fusse chargé de l'éducation des enfants au moins provisoirement. Après quelques réflexions, j'ai consenti à accepter cette pénible charge si l'on obtenait mon admission. J'ai vu que je pouvais avoir ici quelques heures disponibles. Je ne saurais les mieux employer qu'à l'instruction de ces enfants. J'ai une crainte, c'est que ma santé ne puisse pas soutenir cette pénible besogne. Le dimanche seul m'épuise quelquefois beaucoup... »

- 1853-1856. René-Marie Cuillandre, de l'île Molène.
 1856-1859. Vincent-Pierre Pennec, de Commana.
 1859-1861. Gabriel Lustac, de Guipavas.
 1861-1864. François-Stanislas Guillerm, de Ploudalmézeau.
 1864-1870. Alain Lozach, d'Ergué-Gabéric.
 1870-1881. François Copy, de Saint-Pabu.
 1881-1887. Jean-Clet Cuillandre, de Plogoff.
 1887-1892. René Guillou, de Plouhinec.
 1892-1894. Jean-Noël Péron, de Plogoff.
 1894-1898. Jean-Noël Billant, de Saint-Urbain.
 1898-1910. Alexis Le Borgne, de Plouguerneau.
 1910. Jean-François Maguet, de Locmélard.

C'est sous le rectorat de M. Le Borgne qu'a été reconstruite l'église, dédiée à saint Guénolé, mais autrefois sous le vocable de Saint-Collaudan.

A l'entrée de l'île, se trouve une petite chapelle de Saint-Corentin.

VICAIRES

1863. Laurent Carval.
 1868. Joseph Calvez.
 1869. Félix Brignou.

1871. François Fily.
 1873. René Guillou.
 1887. François Cozien.
 1893. Yves Guézennec.
 1900. Joachim Joncqueur.
 1904. Sébastien Breton.
 1909. Jean-Marie Pallier.

ANCIENS MONUMENTS

M. Audran signale, « à 100 mètres du bourg, près de la croix qui annonce l'entrée du port, deux menhirs à 40 centimètres de distance et hauts de 3 mètres environ, élevés sur un amas de cailloux ; on les appelle « les deux Causeurs ». La nouvelle église en est fort voisine.

Au XVIII^{me} siècle, existait un dolmen qui servait de magasin à poudre, et qui fut détruit par les Anglais, lors de leur descente dans l'île en 1804 (Audran).

M. du Châtellier signale, de son côté, un menhir à Meneion.

Un dolmen a été découvert en 1869, sur la pointe de Meneil, et trois menhirs à l'Est-Nord-Est de la *Délivrande*.

